

Adressez vos questions à monsieur le maire

Nouvelle chronique dans votre journal

Tous les mois, quelques questions parmi les plus pertinentes et d'intérêt général seront répondues dans cette nouvelle chronique du Catherinois. Le nom des personnes ayant posé la question sera confidentiel. Les personnes dont les questions ne seront pas retenues recevront quand même une réponse personnalisée. Faites parvenir vos questions par courriel, par téléphone ou par la poste.

Merci de votre participation!

✉ info@villescjc.com

☎ 418 875-2758, poste 111

📍 2, rue Laurier, Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier (Québec) G3N 1W1



ÉCOLE SECONDAIRE

Question : Est-ce que nous pouvons avoir plus de détails sur l'école secondaire à venir afin de planifier l'avenir de nos enfants?

Réponse : La Société québécoise des infrastructures (SQI) mène actuellement une étude préliminaire pour la construction d'une école secondaire à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier pour plus de 800 élèves. Il s'agit d'un projet de plusieurs dizaines de millions de dollars, c'est pourquoi la SQI est maître d'œuvre du dossier.

D'ici à ce que l'école soit inaugurée, il faut s'attendre à une période de six ans, la construction pouvant s'échelonner de 2025 à 2027.

Nous discutons présentement avec la SQI du choix d'un emplacement idéal, normalement sur l'avenue des Catherine.

LIMITE DE VITESSE SUR LA ROUTE DE DUCHESNAY

Question : Est-ce que la limite de vitesse sur la route de Duchesnay pourrait être réduite à 50 km/h sur toute la distance pour une question de sécurité et de mieux-être?

Réponse : À plusieurs reprises, la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier a demandé au ministère des Transports du Québec (MTQ) d'agrandir la zone de 50 km/h sur la route de Duchesnay; d'autant plus qu'à certains endroits, la visibilité est loin d'être idéale pour s'engager sur la route à partir d'une entrée privée.

Malheureusement, cette route étant de juridiction provinciale et non municipale, la Ville a essuyé des refus lors de ces demandes.

Les citoyens peuvent d'adresser au MTQ et au bureau du député Éric Caire pour sensibiliser les autorités du ministère aux dangers rapportés dans la question posée.

Le conseil des villes plus au nord font souvent pression à l'inverse pour que la vitesse ne soit pas diminuée, pour que leurs citoyens arrivent plus rapidement à destination.

Souvent, le ministère prend en considération les statistiques d'accidents avant de rendre une décision.

La route de Duchesnay est une section de la route numérotée 367. C'est au MTQ d'établir les limites de vitesses, le conseil n'a pas de juridiction sur les limites de vitesse sur cette route ni sur sa signalisation.